

Nombre de membres :

- en exercice 7
- présents 7
- exprimés 7
- représentés 0
- Excusé 0

Date de la convocation : 19/07/2017



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/07/2017

OBJET : Désignation d'un conseiller municipal pour signer les documents d'urbanisme pour lesquels le Maire est intéressé à la décision.

L'an deux mille dix sept et le 24 juillet à 21 H le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe.

PRÉSENTS : BEDEL Philippe, BIAU Jean Luc, BATAILHOU-VILLET Eve, LE LURON Renaud, MANFRIN Jean Marc, MARTY Lætitia, ROSELLO José.

Monsieur MANFRIN Jean Marc a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est propriétaire avec sa conjointe, Mme Maryse Mabile de la parcelle cadastrée section B , N° 595, et qu'ils doivent prochainement déposer une demande de permis de construire pour une maison individuelle sur cette parcelle.

Il rappelle que l'article L. 422-7 du code de l'Urbanisme prévoit que : « **Si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.** »

En conséquence, il demande au conseil municipal de se prononcer sur ce point.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **de désigner Monsieur José Rosello**, 1^{er}adjoint, habilité à décider et signer l'arrêté de permis de construire à intervenir ultérieurement, suite à une demande d'urbanisme faite par Monsieur le Maire ou un membre de sa famille pour la construction d'une maison individuelle sur la parcelle N° B-595 ;

Ainsi fait et délibéré à BAX, les jour, mois et an que dessus.

La présente délibération certifiée exécutoire a été publiée et transmise au Représentant de l'État le 28 juillet 2017

Le Maire, P.BEDEL

